



**R**EGROUPEMENT  
**I**NTERSECTORIEL DES  
**O**RGANISMES  
**C**OMMUNAUTAIRES DE  
**M**ONTRÉAL  
[www.riocm.ca](http://www.riocm.ca)

## Cotisation annuelle 2008-2009

Il a été proposé par le conseil d'administration et adopté à l'unanimité lors de l'AGA du 28 octobre 2008 de maintenir le mode de calcul de la cotisation annuelle à partir des revenus récurrents<sup>1</sup> en soutien à la mission, d'ajouter deux échelles de cotisation à celles en vigueur, et de hausser de 7 % chaque palier, de la façon suivante :

<b>Revenus</b>	<b>Cotisation</b>
Entre 0 et 30 000 \$	Contribution volontaire
Entre 30 001 et 50 000	32 \$
Entre 50 001 et 75 000 \$	54 \$
Entre 75 001 et 100 000 \$	75 \$
100 001 et 150 000 \$	96 \$
150 001 et 200 000 \$	120 \$
200 001 \$ et plus	130 \$

---

1. Revenus récurrents en soutien à la mission : subvention qu'un organisme reçoit chaque année pour financer la réalisation de sa mission (pour défrayer le loyer, les activités, le personnel, *etc.*). Le PSOC est l'exemple qui rejoint la majorité des membres du RIOCM. Une subvention récurrente peut être aussi en provenance du SACAIS, du ministère de la Famille et des Aînés ou du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (liste non-exhaustive).

Les dons, les subventions de fondations privées (exception : Centraide et son financement récurrent), tout projet ou tout programme ponctuel et extérieur à la mission de base de l'organisme, ainsi que les ententes de services **ne sont pas des revenus récurrents en soutien à la mission.**

---

**RIOCM : 65, rue de Castelnau Ouest, bureau 401, Montréal (Québec) H2R 2W3**  
**Téléphone : 514.277.1118 Télécopieur : 514.277.2333**  
**Courriel : [info@riocm.ca](mailto:info@riocm.ca) Site : [www.riocm.ca](http://www.riocm.ca)**